

Panorama du mécénat des entreprises du CAC 40

Préambule

Méthodologie

Structures observées

- Les recherches ont porté sur toutes les entreprises entrant dans la composition de l'indice CAC 40 au 1^{er} juillet 2012.
- Seules 38 entreprises font l'objet d'un développement, Danone n'ayant pas souhaité apparaître et Vallourec ne communiquant sur aucune politique de mécénat.
- Le périmètre pris en compte au sein de chaque groupe varie en fonction de la manière dont chaque entreprise souhaite communiquer. Les filiales/entités ne sont ainsi prises en compte que lorsque la société mère inclue leur politique de mécénat au sein de sa politique globale.
- Les conclusions de cette étude portent, selon les thèmes abordés et en fonction des informations disponibles, sur 38 entreprises ou moins.

Le recueil d'informations

Les données ayant permis de réaliser cette étude ont été recueillies à partir de sources publiques (sites Internet, rapports, brochures...), des bases de données Admical et d'interviews téléphoniques et autres échanges avec les personnes en charge du mécénat au sein des groupes du CAC 40.

L'exploitation

Admical a analysé, comparé et mis en perspective les informations collectées pour comprendre les grandes tendances du mécénat des entreprises du CAC 40.

Préambule

Objectifs

- 🍌 **Repérer les principales tendances de la politique de mécénat** des entreprises du CAC 40 concernant :
 - les domaines d'action,
 - le périmètre d'action,
 - les modes de gestion,
 - les budgets,
 - les modes d'intervention,
 - la communication,
 - le rattachement organisationnel,
 - la proximité avec la politique RSE,
 - la proximité avec le métier de l'entreprise.

- 🍌 **Comparer les principales caractéristiques de fonctionnement** et de gouvernance des structures en régie indirecte et le fonctionnement des équipes mécénat en régie directe.

Préambule

Structures observées : CAC 40



Conclusions

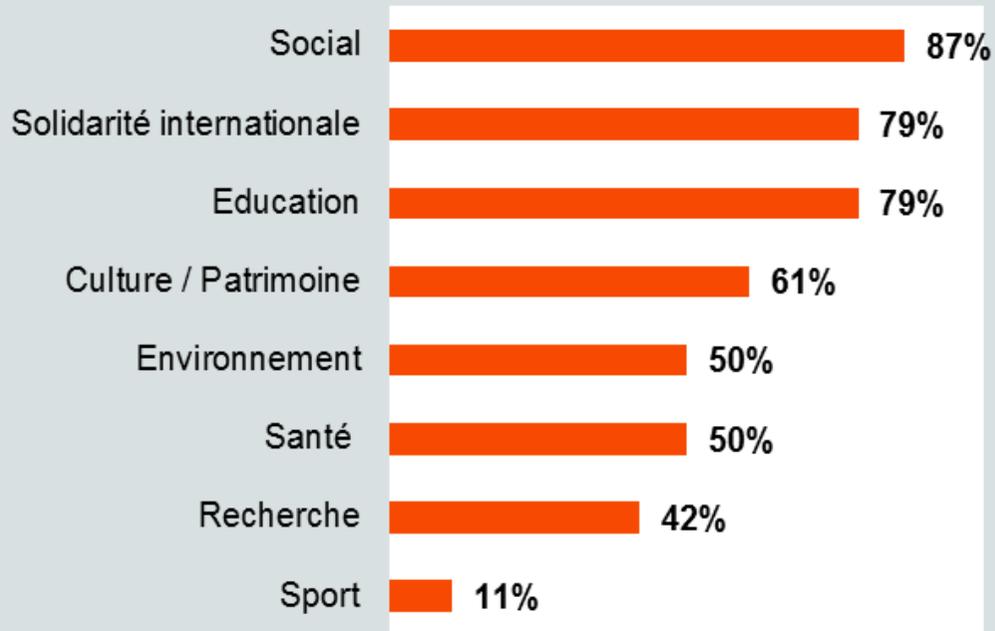
Préalable

- Les résultats obtenus ne tiennent compte que des entreprises faisant l'objet d'un développement dans la présente étude. Les groupes Danone et Vallourec en sont exclus. Sauf mention contraire, les références faites ci-après aux « entreprises du CAC 40 » ou aux « groupes du CAC 40 » ne concernent donc que ces 38 entreprises.

Périmètre d'action

Un mécénat diversifié

Domaines investis par les entreprises du CAC 40



Base : 38 entreprises

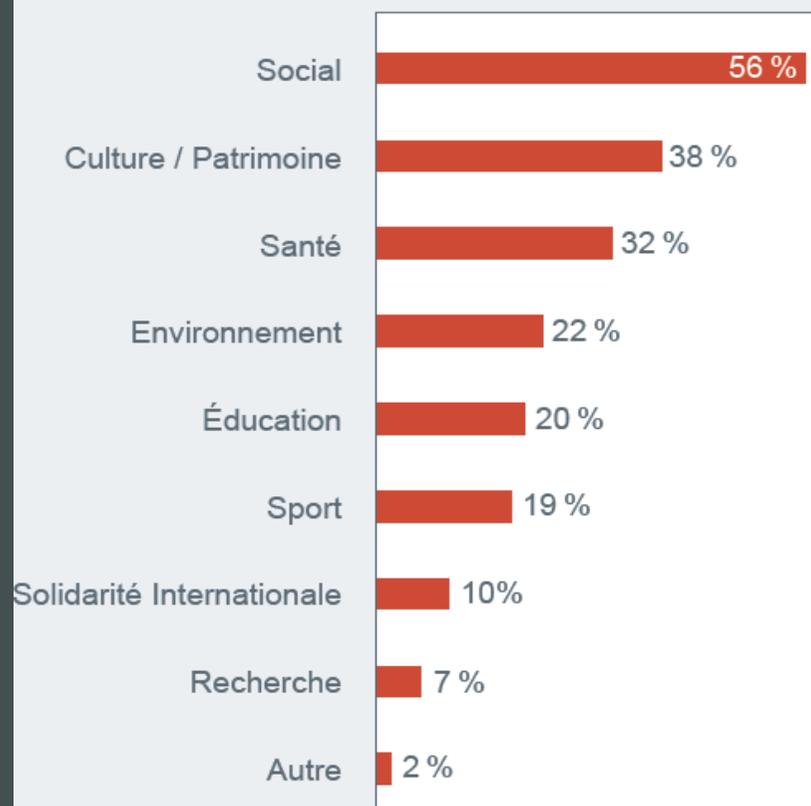
Des tendances propres aux entreprises du CAC 40 se dessinent lorsque l'on compare les résultats obtenus à ceux de l'étude Admical-CSA 2012 (cf. page suivante) :

- le **social** arrive toujours en tête mais avec 31 points supplémentaires ;
- il est suivi de près par la **solidarité internationale**, qui ne concerne pourtant que 10% des entreprises mécènes de plus de 200 salariés ;
- et par l'**éducation** qui arrive en 5^{ème} position de l'étude Admical-CSA.

A l'exception de la recherche et du sport, chaque domaine identifié est investi par au moins la moitié des entreprises du CAC 40. En effet, alors que le **nombre moyen de domaines soutenus** par les entreprises de plus de 200 salariés est de 2,1, il atteint **4,6** pour les entreprises du CAC 40.

Enquête Admical-CSA 2012 : domaines d'intervention privilégiés par les entreprises de 200 salariés

Domaines investis par les entreprises de 200 salariés et plus

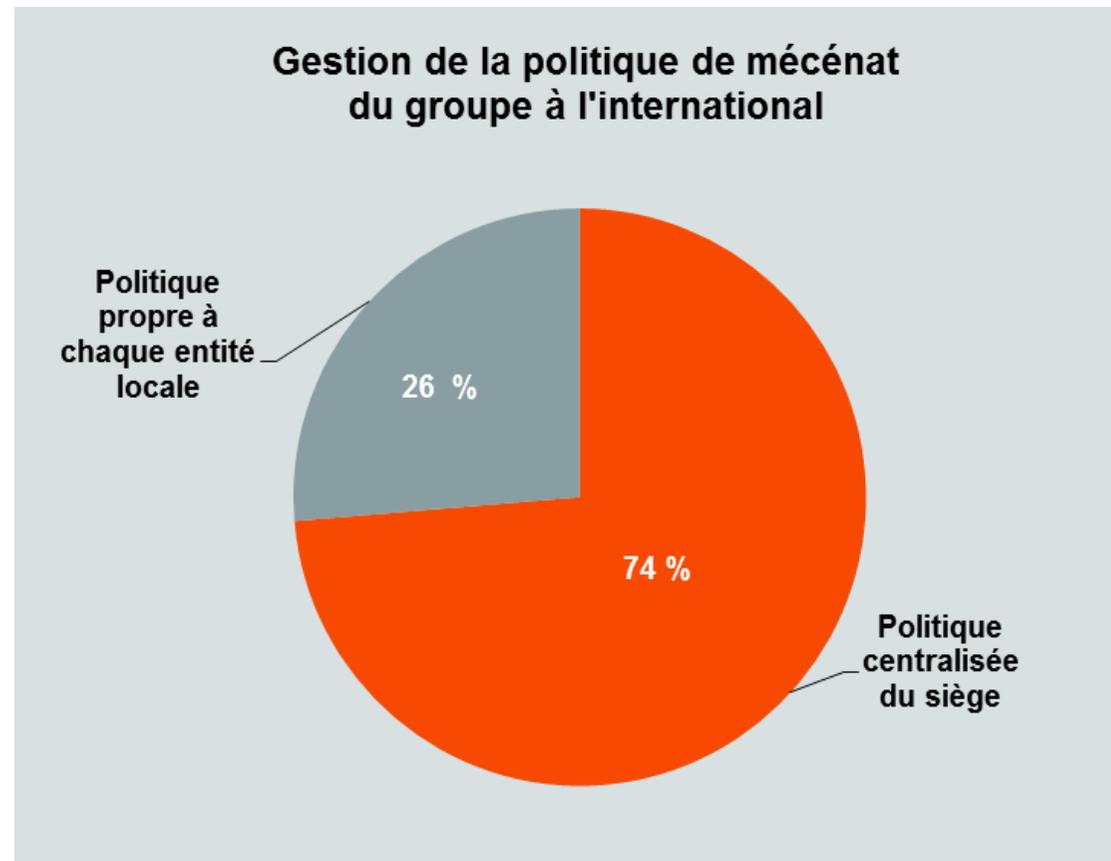


Nombre moyen de domaines : **2,1**

Source : *Le mécénat d'entreprise en France*, enquête Admical-CSA 2012

Un mécénat international

- 97 % des entreprises du CAC 40 développent leur politique de mécénat à l'international et **58 %** d'entre elles **déclarent agir en priorité ou uniquement dans les zones d'implantation du groupe**.
- Sur 19 entreprises, **74 %** voient leur **politique de mécénat centralisée au niveau du siège**, lorsque seulement 26 % d'entre elles laissent les filiales choisir indépendamment leurs axes d'intervention.



Base : 19 entreprises

Un mécénat international (2)



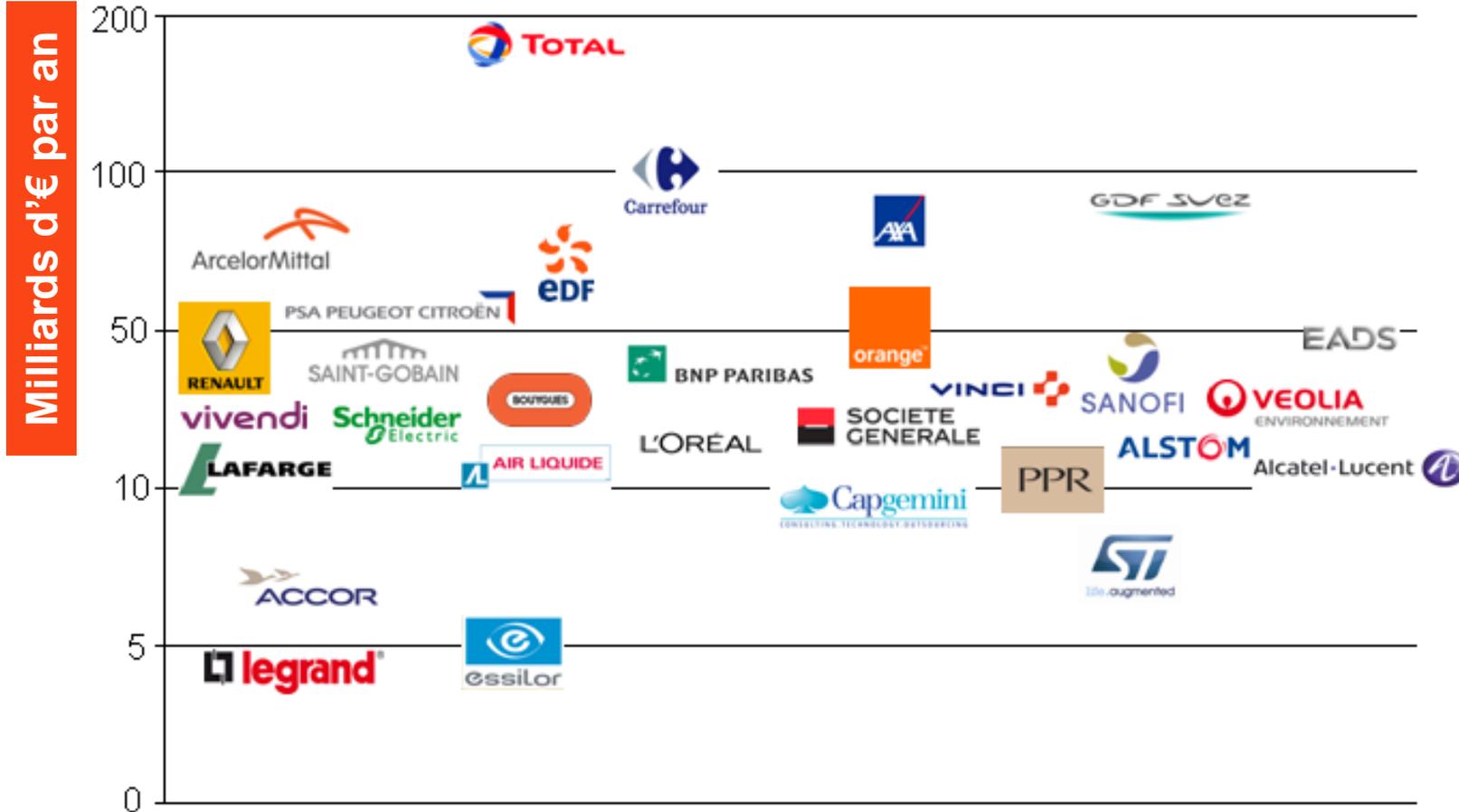
Base : 18 entreprises

- Que leur politique de mécénat soit ou non décidée de manière centralisée (cf. page précédente), sur 18 entreprises, **94 %** voient leurs **actions de mécénat menées par le siège et par les entités locales**. Seule l'une d'entre elles déclare réserver l'initiative de ses actions de mécénat au siège ou à sa fondation.

Budgets engagés*

* **N.B.** : Certaines des entreprises étudiées n'ont pas communiqué leur données budgétaires ou ne souhaitent pas les voir apparaître dans cette étude. Elles sont donc exclues de ce chapitre.

Répartition des entreprises du CAC 40 selon leur chiffre d'affaires

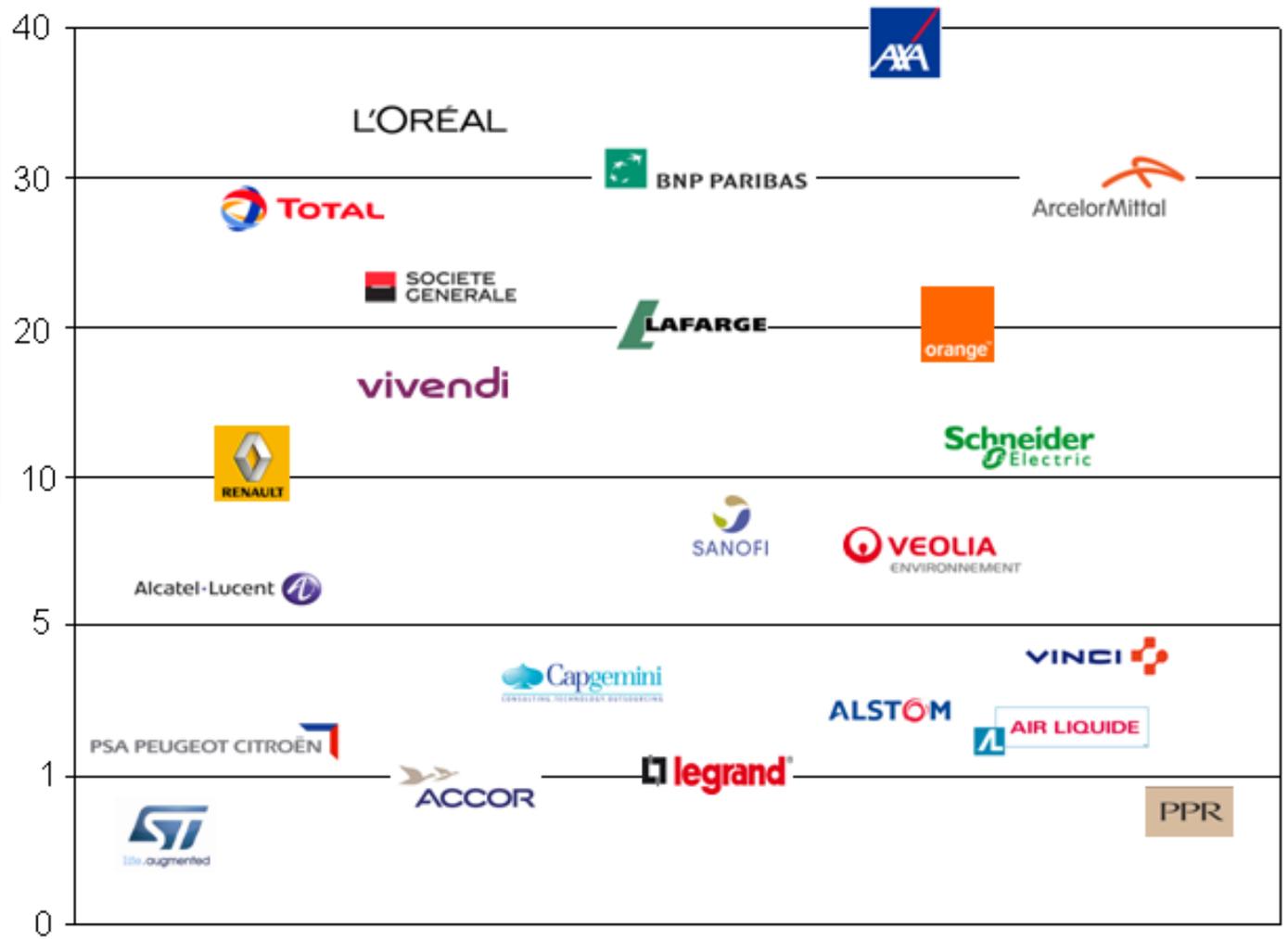


Chiffre d'affaires moyen de ces entreprises : **29 Md€**

Base : 30 entreprises ayant accepté de communiquer leurs données financières

Répartition des entreprises du CAC 40 selon leur budget global de mécénat*

Millions d'€ par an



- Le budget global* comprend le mécénat en régie directe et en régie indirecte (sur ces deux notions cf. pages 691 et s.).
- En moyenne** ces entreprises consacrent **0,04 % de leur chiffre d'affaires** à leurs actions de mécénat.

Rappel : L'article 238 bis du CGI limite les avantages fiscaux aux dons cumulés n'excédant pas 0,5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise sur l'année d'exercice en cours.

Base : 23 entreprises ayant accepté de communiquer leur budget global de mécénat*.

*Le périmètre de ce budget reste à la discrétion de l'entreprise : les méthodes de consolidation peuvent donc varier d'un groupe à l'autre.

Répartition des fondations du CAC 40 par budget

Millions d'€ par an



Le **budget moyen** observé pour ces fondations est de **3,1 M€ par an**.

Base : 30 fondations ayant accepté de communiquer leur budget

Modes d'intervention

Un engagement dépassant l'apport financier traditionnel

- ✎ **Toutes les entreprises du CAC 40 pratiquent le mécénat financier** et **58 %** d'entre elles font du **mécénat en nature** (contre 33 % pour les entreprises interrogées dans le cadre de l'étude Admical-CSA 2012 (cf. page suivante)).

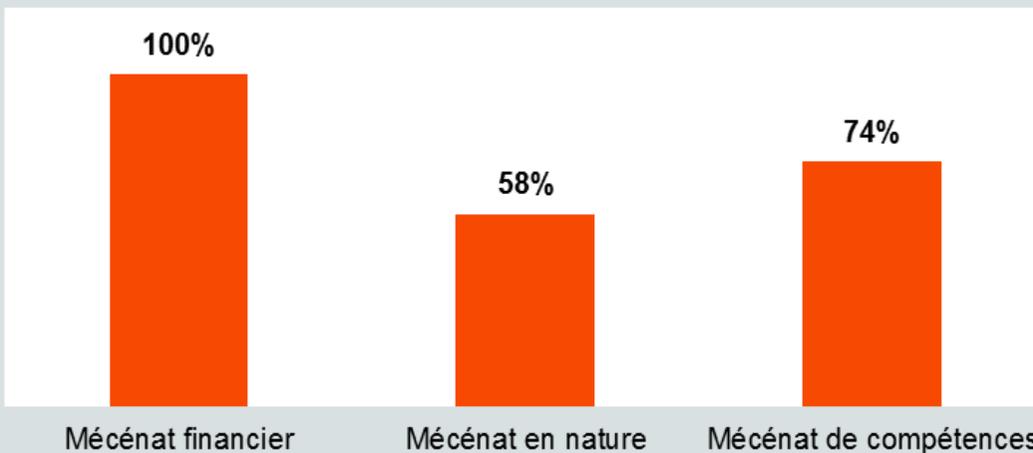
- ✎ Le **mécénat de compétences** concerne **74 %** des groupes du CAC 40, alors que seules 31 % des entreprises de 200 salariés et plus interrogées dans le cadre de l'étude Admical-CSA 2012 utilisent ce mode d'intervention.

Cet écart s'explique par la difficulté de mise en place du dispositif : le mécénat de compétences correspond bien aux très grandes entreprises qui ont des directions juridiques, de gestion des ressources humaines et de mécénat capables de mettre en place et de gérer ce dispositif complexe.

Rappel : Le **mécénat en nature** se traduit par la remise d'un bien, l'exécution d'une prestation de services ou la mise à disposition de moyens matériels, personnels ou techniques.

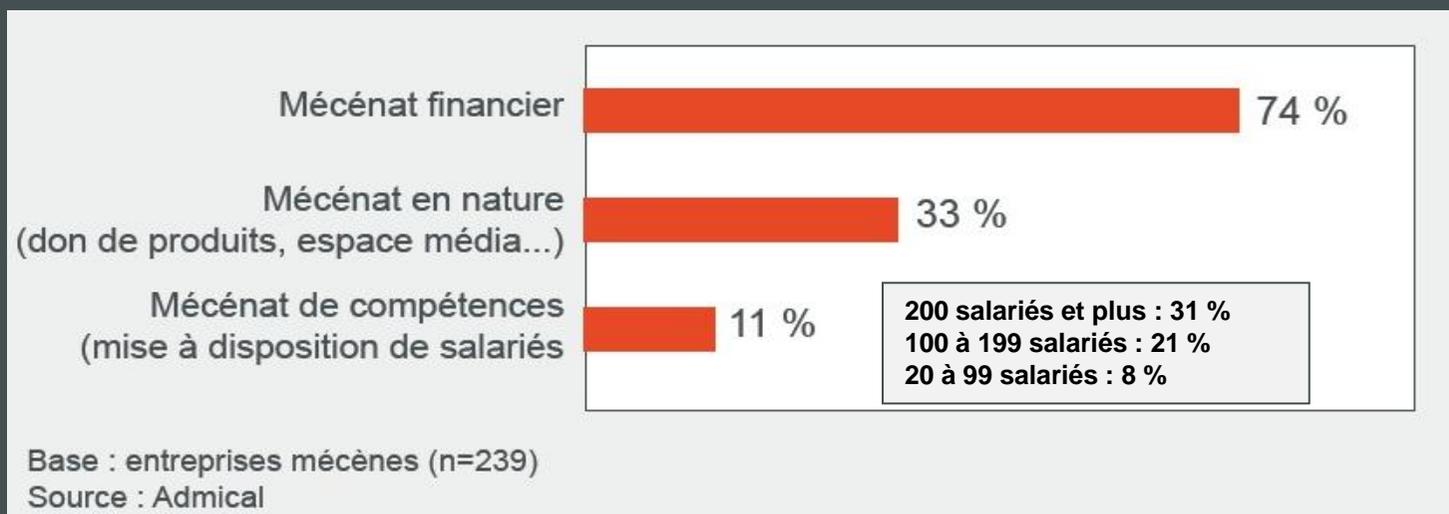
Le **mécénat de compétences** est la mise à disposition de salariés sur leur temps de travail.

Modes d'intervention



Base : 38 entreprises

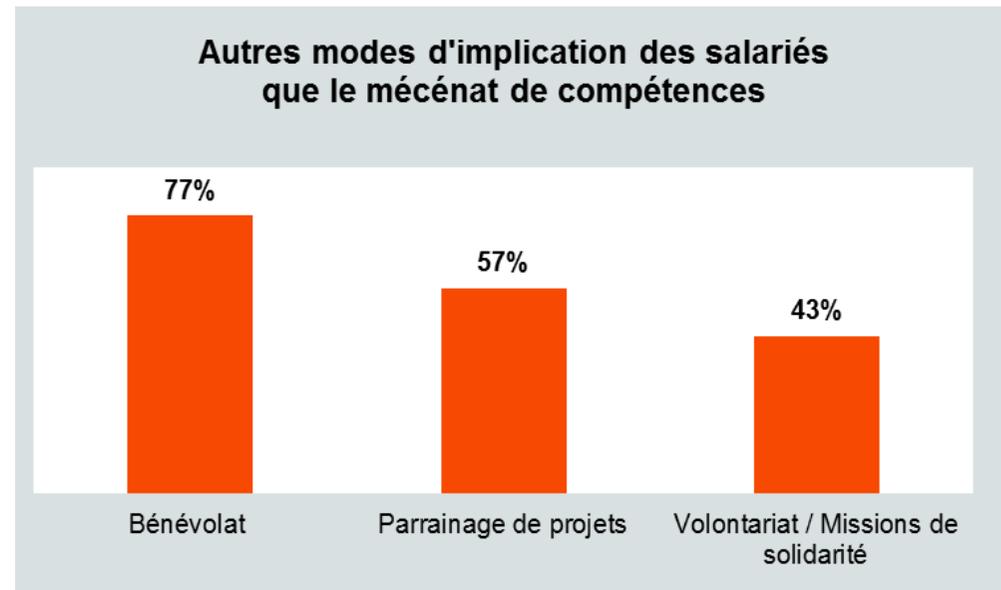
Enquête Admical-CSA 2012 : modes d'intervention privilégiés par les entreprises mécènes



Source : *Le mécénat d'entreprise en France*, enquête Admical-CSA 2012

Des collaborateurs impliqués

- Avec des **effectifs moyens** avoisinant les **115 000 salariés**, la plupart des groupes du CAC 40 font de l'implication des collaborateurs une priorité.
- Le mécénat de compétences n'est ainsi pas le seul mode d'implication des collaborateurs privilégié par les entreprises du CAC 40 : **le bénévolat** est encouragé par **61 %** d'entre elles et le **parrainage de projets (45 %)** et le **volontariat (34 %)** concernent également plus d'un tiers de ces groupes. Certains favorisent également les dons des salariés, par exemple en faveur de la fondation d'entreprise, pour accompagner et accroître l'engagement sociétal.



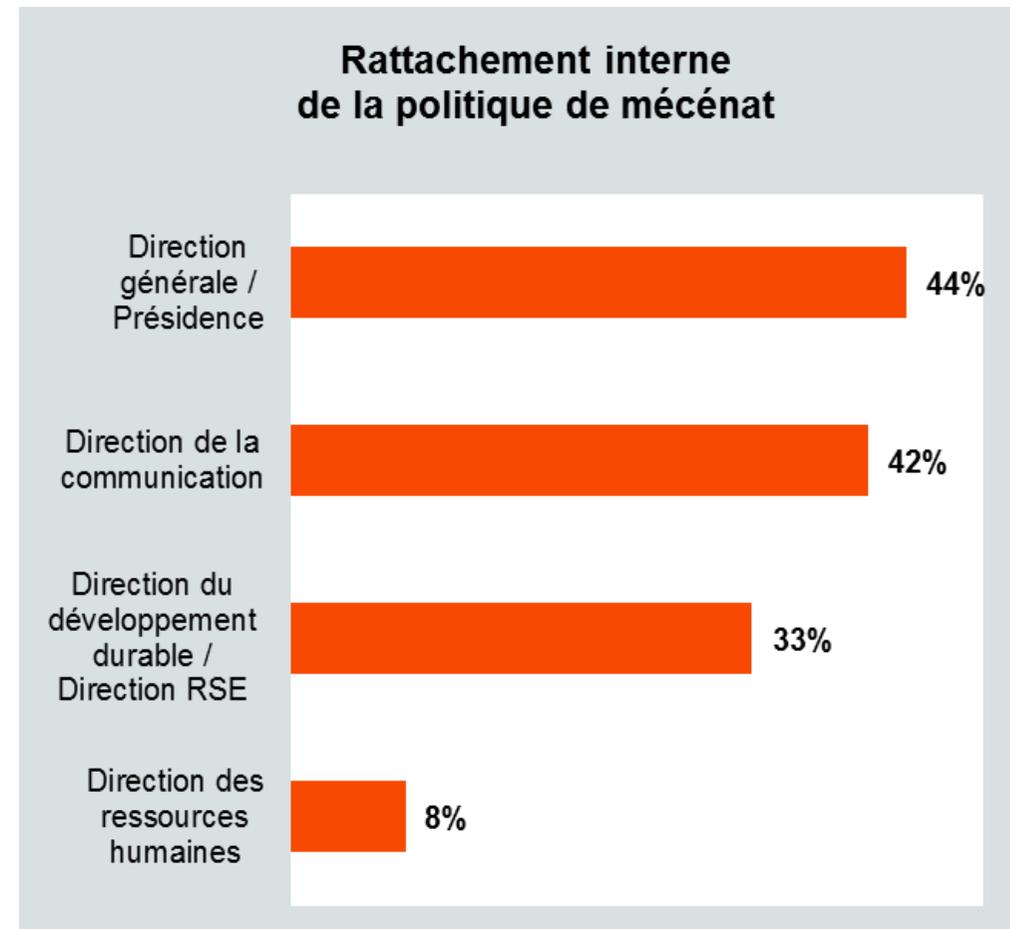
Base : 38 entreprises

Rappel : Ces modes d'implication ne donnent lieu à aucun avantage fiscal pour l'entreprise mais font néanmoins partie intégrante de sa politique de mécénat.

Gestion de la politique de mécénat

Une diversité de rattachement

- En régie directe ou indirecte, et qu'elles soient dédiées à temps partiel ou à temps plein à cette activité, **les équipes mécénat** sont le plus souvent **rattachées à la présidence ou à la direction générale** du groupe ou de la filiale **ou à leur direction de la communication**. Le rattachement à la direction du développement durable ou à la direction RSE concerne quant à lui 33% des entreprises répondantes.
- La politique de mécénat tient un rôle stratégique assez transversal dans l'entreprise : cela explique que **pour 22 %** des entreprises répondantes, le mécénat fasse l'objet d'un **rattachement organisationnel multiple** (le plus souvent direction de la communication et présidence/direction générale).

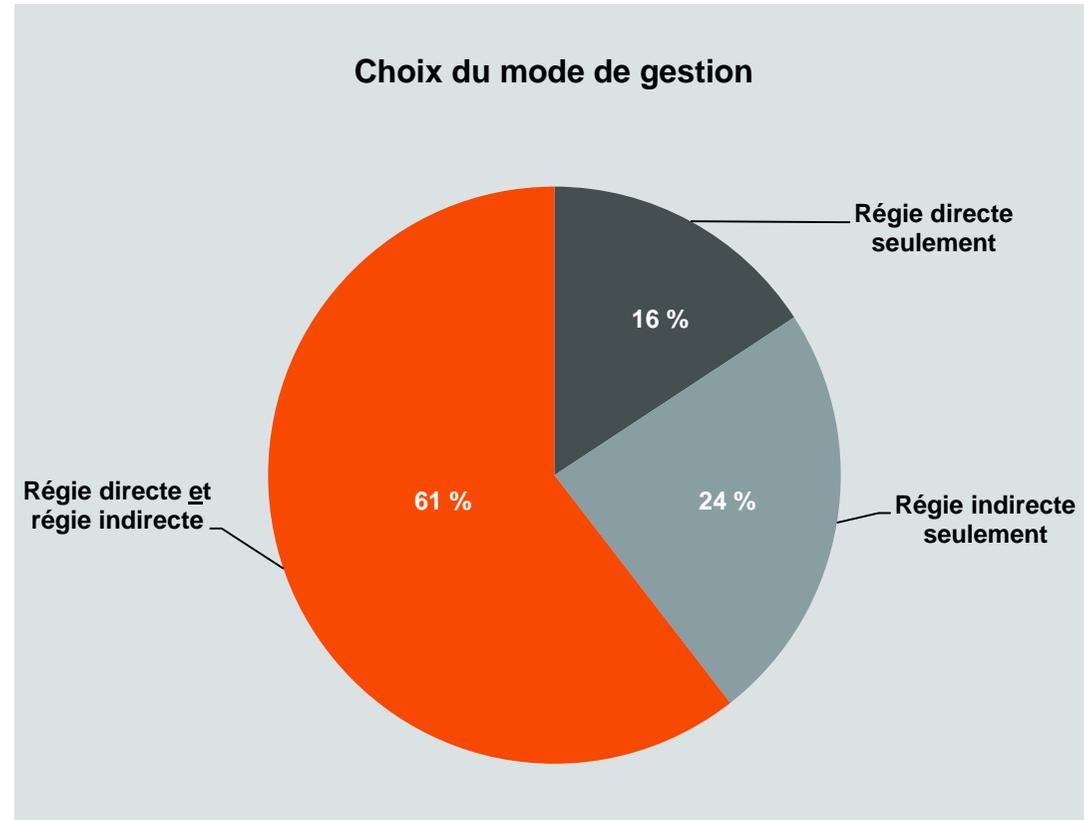


Base : 36 entreprises

Une multiplication des modes de gestion

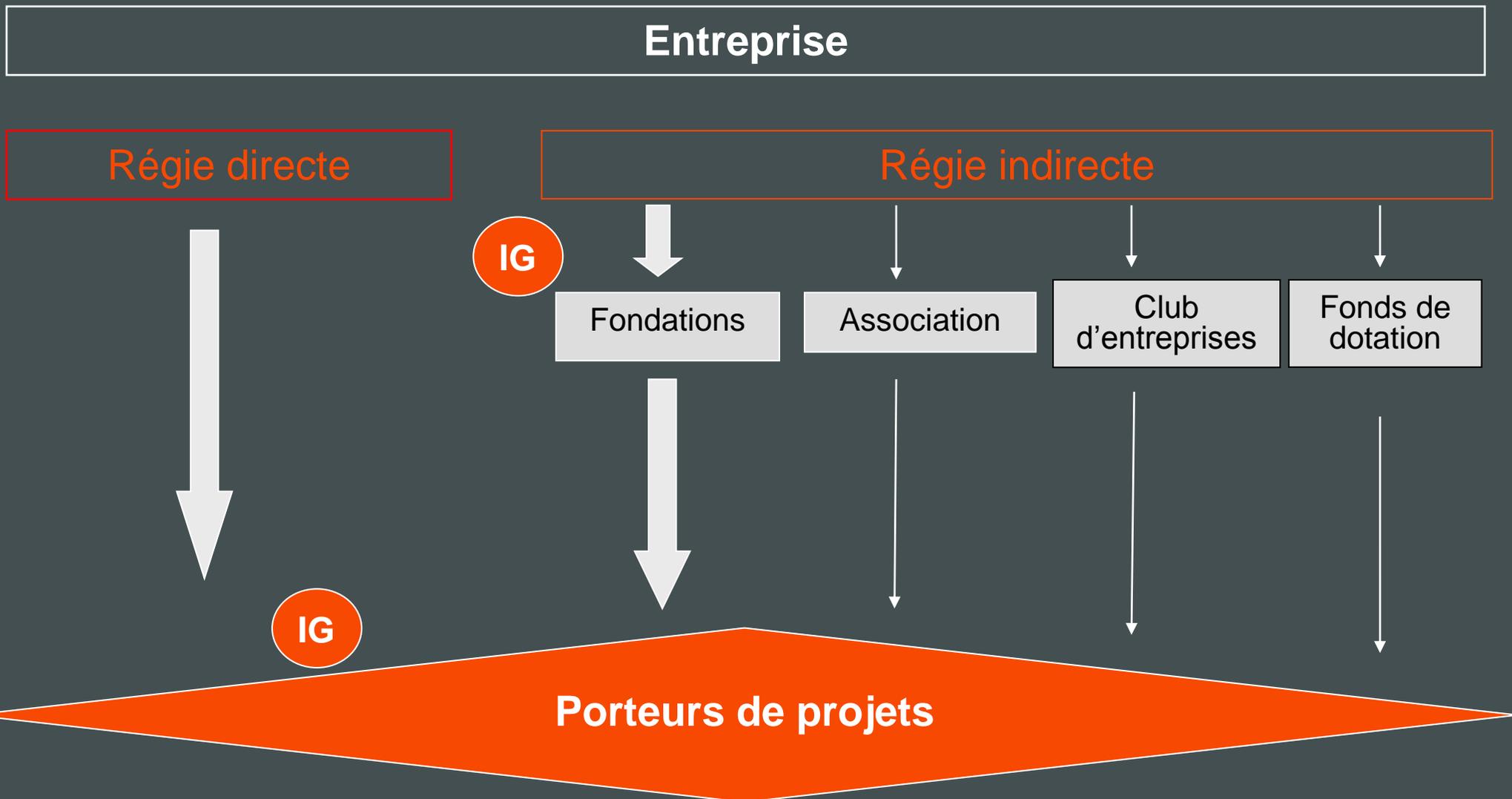
- Plus de la moitié** des entreprises du CAC 40 choisissent de gérer leur politique de mécénat à la fois en **régie directe et à travers une ou plusieurs structures dédiées** (régie indirecte). Cette multiplication des modes de gestion se justifie le plus souvent par le nombre élevé de domaines soutenus (4,6 en moyenne).
- Presqu'1/4 d'entre elles choisissent d'agir exclusivement en régie indirecte et seulement 16 % en régie directe.

Rappel : L'entreprise a le choix de gérer son mécénat en régie directe et/ou en régie indirecte (cf. pages suivantes).



Base : 38 entreprises

Possibilités de gestion du mécénat d'entreprise



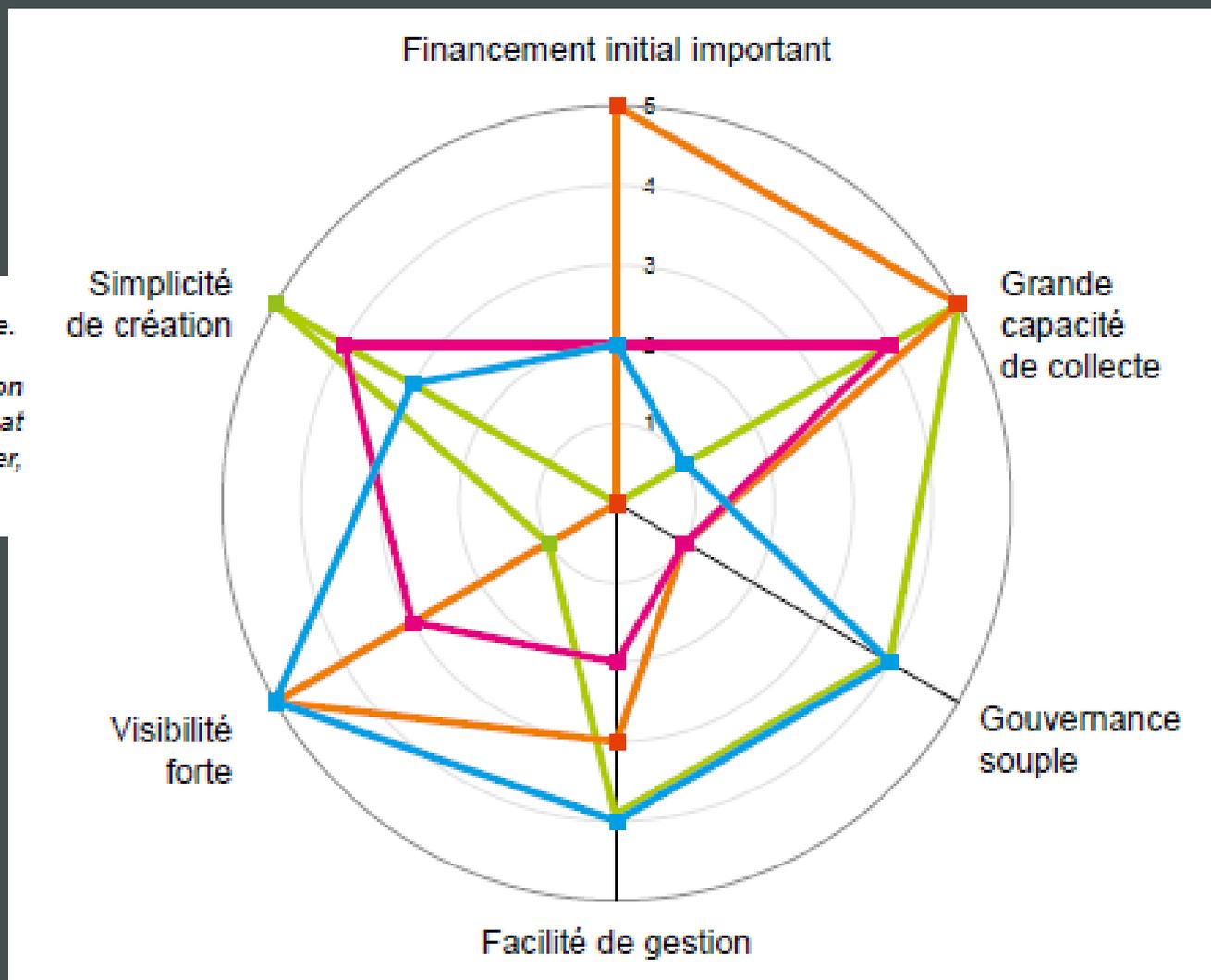
Source : Institut Admical 2012

Schéma comparatif des principales structures dédiées au mécénat

Les zones de 0 à 5 représentent l'intensité du critère.

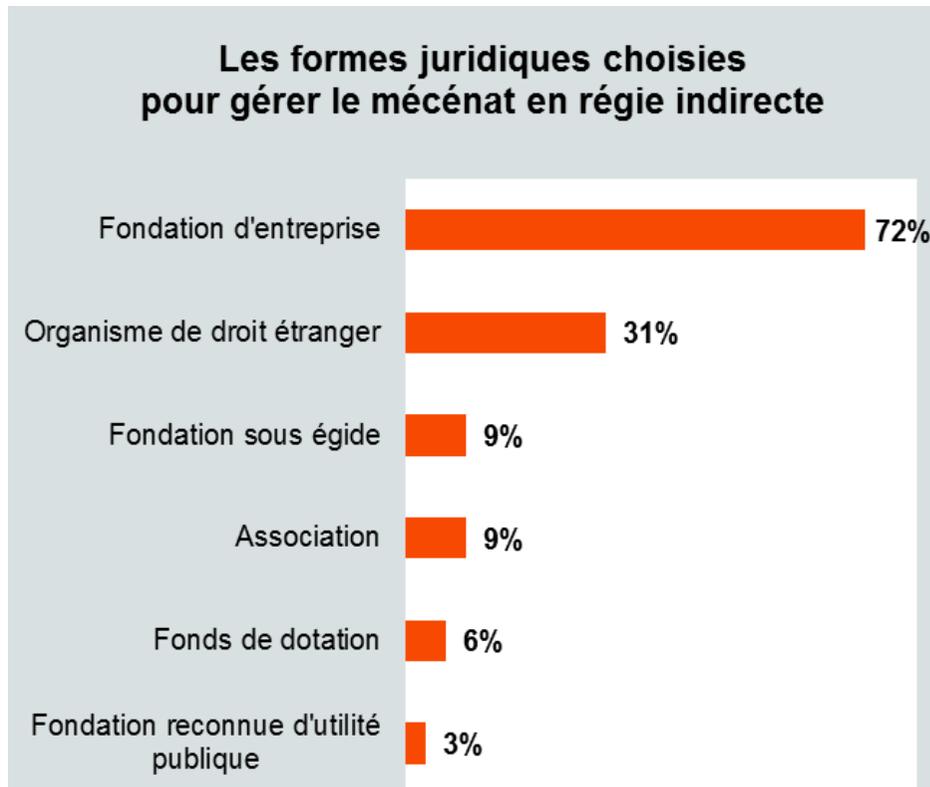
Ce schéma de synthèse est issu de la formation Admical, dispensée aux responsables mécénat des entreprises, dans une session intitulée : Gérer, communiquer et évaluer sa politique de mécénat.

- Fondation d'entreprise
- Fondation abritée
- Fondation RUP
- Fonds de dotation



Mécènes sans frontières,
Laure Chaudey, Admical, 2011

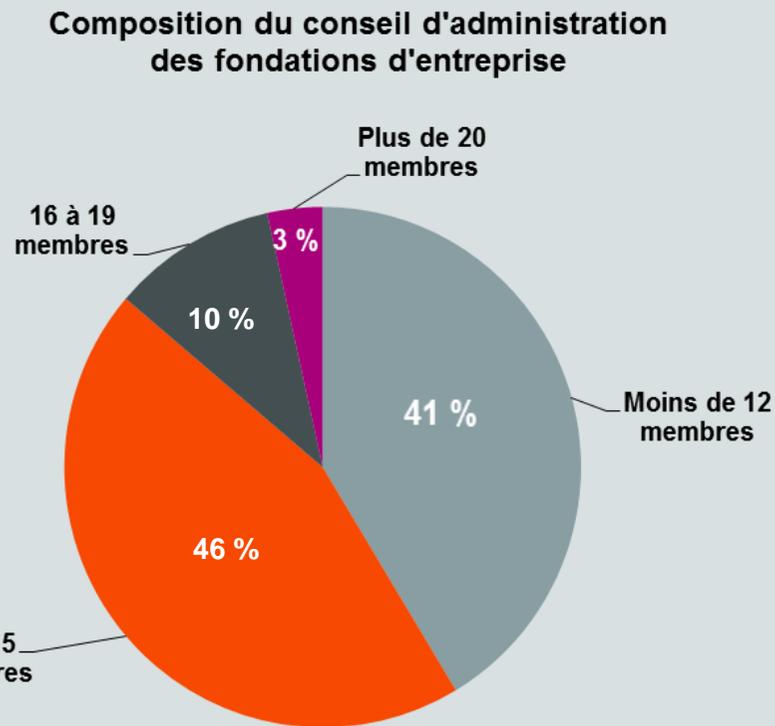
Quelles structures de gestion dédiées?



Base : 32 entreprises

- En moyenne les groupes du CAC 40 créent **1,8 structures dédiées** au mécénat. 10 d'entre eux ont créé au moins 2 structures (au maximum 12). On compte au total 69 structures dédiées au mécénat parmi les groupes du CAC 40.
- 72 %** des groupes du CAC 40 ont mis en place **au moins une fondation d'entreprise**. Ce statut est le seul à être exclusivement dédié à la gestion du mécénat des entreprises et reste donc très largement privilégié par elles pour la gestion d'un mécénat en régie indirecte (il représente au quotidien 73 % des créations de fondations par les entreprises). En nombre, les fondations d'entreprise ne représentent néanmoins que 49 % des structures créées par les entreprises du CAC 40 en régie indirecte.
- On note par ailleurs que **près d'1/3** des entreprises du CAC 40 gère tout ou partie de ses actions de mécénat au travers d'**organismes de droit étranger** (fondations, associations...) et que ces derniers représentent 39 % des structures créées en régie indirecte par ce groupe d'entreprise. Cela va de pair avec la dimension internationale de leur engagement.

Composition du conseil d'administration des fondations d'entreprise



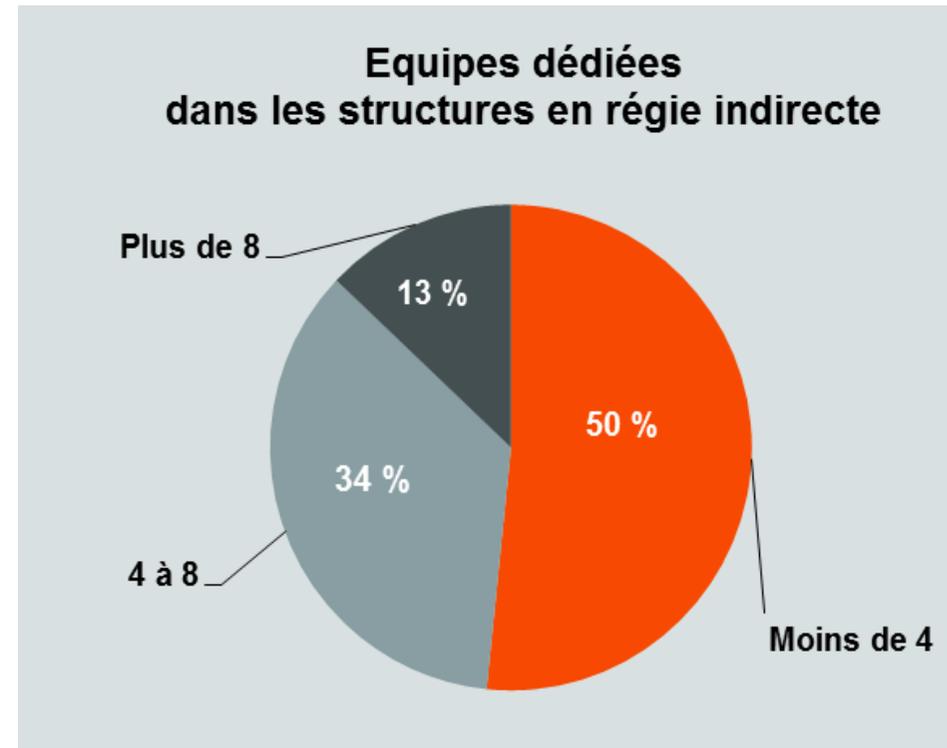
Base : 29 fondations d'entreprise

- ▶ On compte **en moyenne 12 administrateurs** dans les conseils d'administration des fondations d'entreprise créées par les groupes du CAC 40.
- ▶ Leur répartition par collèges est en moyenne la suivante :
 - **7 représentants des entreprises fondatrices**, dont **1 représentant du personnel** ;
 - **4 personnalités qualifiées**.

Rappel : Il n'y a pas de règle concernant le nombre d'administrateurs, en revanche les fondations d'entreprise ont l'obligation de respecter certains *quorum* concernant la répartition des collèges au sein de leur conseil d'administration : il doit être composé pour deux tiers au plus par les fondateurs ou leurs représentants et par les représentants du personnel, et pour un tiers au moins par des personnalités qualifiées dans ses domaines d'intervention.

Equipes dédiées dans les structures créées en régie indirecte

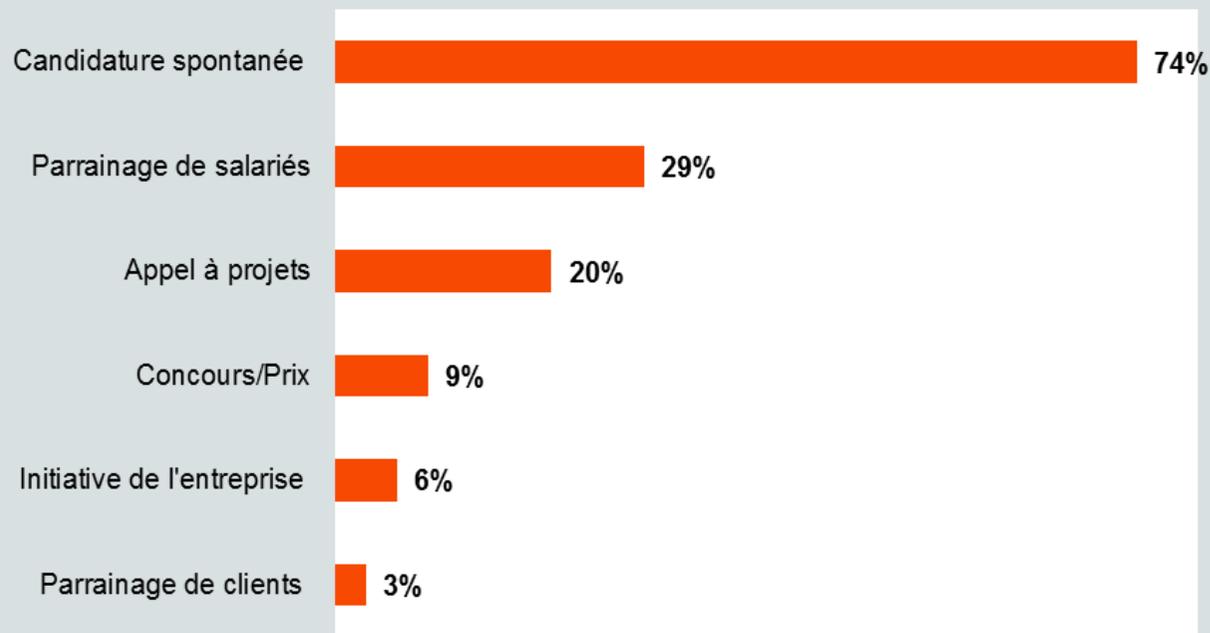
- Le **nombre moyen de personnes dédiées** à plein temps ou à temps partiel à la réalisation de la mission des structures créées en régie indirecte par les entreprises du CAC 40 est proche de **5**.
- Pour les fondations d'entreprise uniquement, sur 20 fondations, on compte en moyenne 4 personnes dédiées.



Base : 32 structures

Quels modes de sélection des projets ?

Modes de sélection des projets

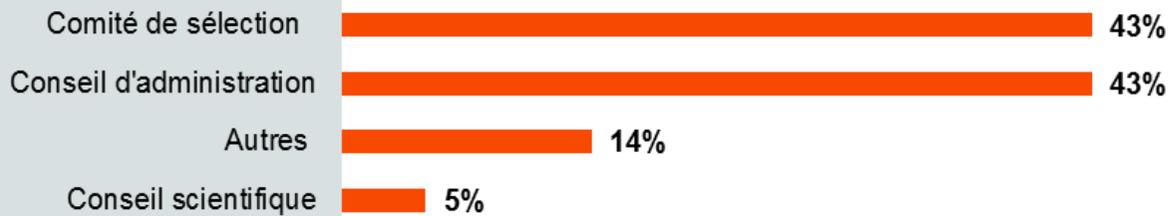


Base : 35 entreprises

- Près de la moitié des entreprises du CAC 40 multiplient les modes de sélection des projets qu'elles soutiennent. 74 % d'entre elles acceptent les candidatures spontanées.**
- On note une fois encore l'importance accordée par ces grands groupes à l'implication de leurs collaborateurs : **29 % d'entre eux font du parrainage par les salariés un mode de sélection des projets** qu'ils soutiennent dans le cadre de leur politique de mécénat. Pour 3 d'entre eux, seules les demandes de soutien parrainées par les salariés peuvent être étudiées.

Organes intervenant dans le processus de sélection des projets en régie indirecte

Organes intervenant dans le processus de sélection des projets en régie indirecte



Base : 42 structures

- L'organe de gouvernance des fondations et autres structures dédiées (souvent dénommé « conseil d'administration ») est fréquemment impliqué dans la sélection des projets. Un comité de sélection est aussi souvent créé. Ces deux systèmes coexistent dans plus d'1/3 des cas.
- L'intervention de ces organes est rarement systématique et dépend la plupart du temps du montant de la demande de subvention.
- Dans la majorité des cas, les équipes opérationnelles réalisent quant à elles une présélection des projets proposés.

Communication

Quels outils de communication ? (1/2)



Base : 38 entreprises

- On note une grande diversité des outils de communication liés ou entièrement dédiés à la politique et aux actions de mécénat des entreprises du CAC 40. Chacune d'elles utilise **en moyenne 3 à 4 outils pour faire connaître son engagement** en externe ou auprès de ses salariés.
- L'engagement du groupe fait systématiquement partie de la communication institutionnelle des entreprises du CAC 40** : la politique de mécénat est mentionnée au moins une fois sur le site institutionnel du groupe ou, dans une moindre mesure, dans son rapport d'activité, dans son rapport de développement durable ou sur son site intranet.

Quels outils de communication ? (2/2)

Outils dédiés à la communication du mécénat



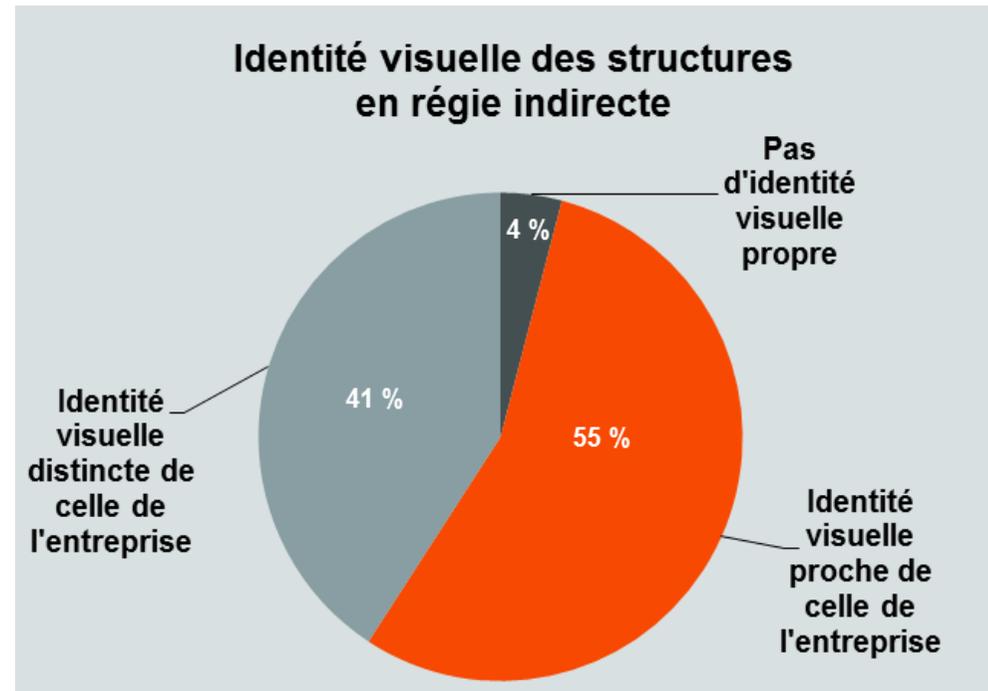
Base : 38 entreprises

* Communiqués de presse, charte de mécénat, pages dédiées sur un site RSE ou développement durable...

87 % des entreprises du CAC 40 ont mis en place des outils dédiés pour communiquer sur leur politique de mécénat. Il s'agit majoritairement d'espaces réservés sur le site institutionnel du groupe ou de sites dédiés, de rapports d'activité de fondations ou de brochures présentant la politique de mécénat du groupe.

Identité visuelle des structures dédiées au mécénat

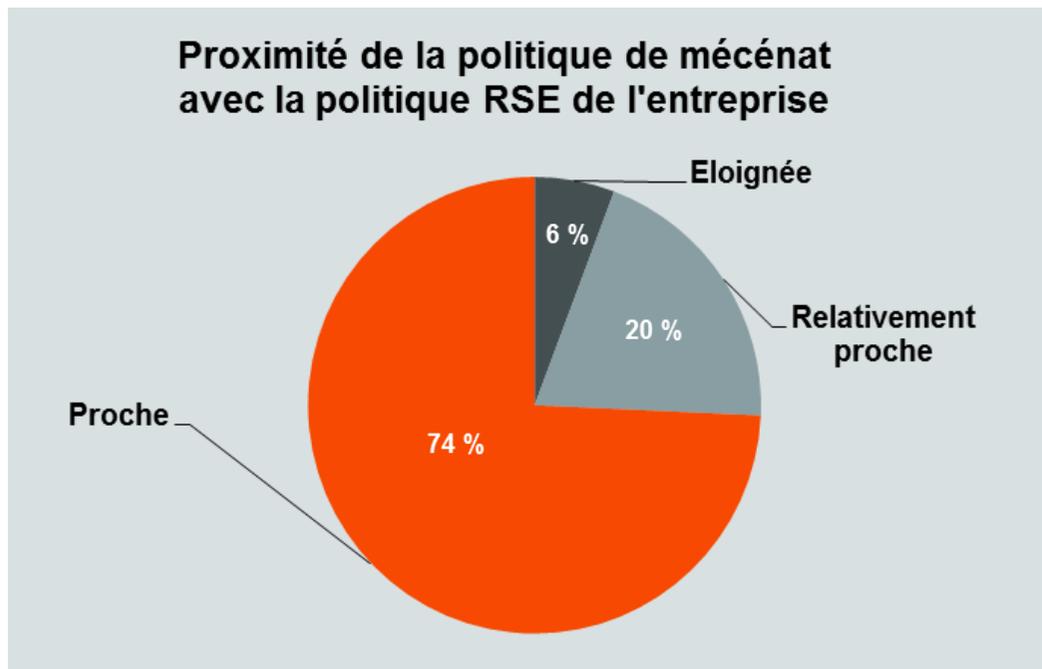
- 96 % des structures dédiées au mécénat (fondations, associations, fonds de dotation...) ont des **identités visuelles** (logo, charte graphique...) **propres**. Dans plus de la moitié des cas elles restent néanmoins proches de celle du groupe ou de la filiale à laquelle elles sont rattachées. Seules 41 % d'entre elles ont une identité visuelle tout à fait distincte de celle de l'entreprise.
- Le logo choisi pour représenter l'organisme d'intérêt général est le plus souvent une déclinaison du logo institutionnel du groupe ou de la filiale.



Base : 48 structures

Intégration du mécénat dans une stratégie d'entreprise

Quelle proximité mécénat / RSE*?



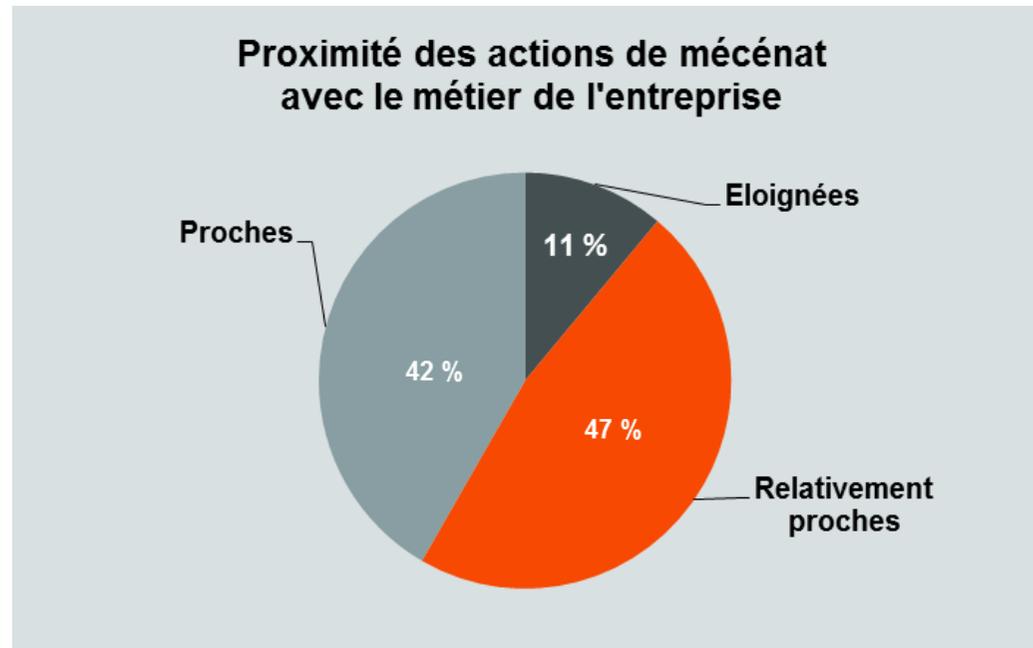
Base : 35 entreprises

- 74 % des entreprises du CAC 40 répondantes identifient une **proximité importante** de leur politique de mécénat avec leur politique RSE et 20 % les disent relativement proches l'une de l'autre.

* Responsabilité sociale de l'entreprise

Quelle proximité des actions mécénat avec le(s) métier(s) de l'entreprise ?

- La politique de mécénat des entreprises du CAC 40 présente dans **89 %** des cas une **cohérence avec le ou les métiers du groupe**. Ce lien se lit généralement dans le choix des domaines d'intervention et des publics concernés (ex : la fondation d'entreprise L'Oréal et les femmes). Certaines politiques de mécénat de compétences sont par ailleurs très proches des métiers de l'entreprise (ex : le groupe Publicis et sa politique de *pro bono*).



Base : 36 entreprises

Admical remercie toutes les entreprises qui ont contribué à la réalisation de cette étude.